

Avis d'information relatif à la conclusion de conventions réglementées au titre de l'article L. 225-40-2 du Code de commerce

1. Accord de gouvernance avec Elior Group

Objet de la convention :

Signature le 17/04/2023 d'un accord de gouvernance entre la société Derichebourg (« la Société ») et la société Elior Group, détenue à 24,36 % par la Société, qui a pour but d'organiser les relations entre la Société et Elior Group au sein d'Elior ainsi que d'acter les engagements pris par ces sociétés. Cet accord de gouvernance prend effet le 18 avril 2023 et le restera jusqu'à la première des dates suivantes :

- le cinquième (5e) anniversaire de la Date de Réalisation (18/04/2023) ;
- la date à laquelle Derichebourg ne détiendrait plus aucun titre.

Les dispositions concernant le plafonnement des droits de vote et à la sélection, la désignation des administrateurs indépendants continueront de s'appliquer jusqu'au huitième (8e) anniversaire de la Date de Réalisation.

Personnes intéressées :

- Monsieur Daniel DERICHEBOURG : Président Directeur Général de la Société et représentant permanent de Derichebourg SA, administrateur d'Elior Group,
- Madame Françoise MAHIOU : Administrateur de la Société et représentant permanent de Derichebourg Environnement, administrateur d'Elior Group.

Modalités :

Le Conseil d'administration du 2 mars 2023 a autorisé la conclusion de l'accord de gouvernance conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, Monsieur Daniel DERICHEBOURG et Madame Françoise MAHIOU n'ont pas pris part au vote.

Intérêts pour la Société :

- Devenir actionnaire stratégique de référence (48,31%) d'un leader international de la restauration collective et du multiservices.

2. Conventions de sortie d'intégration fiscale

Objet de la convention :

Signature le 18/04/2023 de conventions de sortie d'intégration fiscale entre la société Derichebourg (« la Société »), la société Elior Group, et les sociétés Derichebourg Accueil, Derichebourg Aeronautics Services France, Derichebourg Aeronautics Training France, Derichebourg Energie, Derichebourg Energie E.P, Derichebourg Espaces Verts, Derichebourg FM, Derichebourg Intérim, Derichebourg Propreté, Derichebourg Spectacle, Derichebourg Technologies, Derichebourg Multiservices Holding et Groupe Alter Services, qui ont pour but de régler les conséquences de la sortie de ces sociétés du Groupe d'intégration fiscale. Aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne sera due par la Société au profit de ces sociétés.

Personnes intéressées :

- Monsieur Daniel DERICHEBOURG : Président Directeur Général de la Société et représentant permanent de Derichebourg SA, administrateur d'Elior Group,

- Madame Françoise MAHIOU : Administrateur de la Société et représentant permanent de Derichebourg Environnement, administrateur d'Elior Group ;
- Monsieur Boris DERICHEBOURG, Administrateur de la Société et mandataire social dirigeant des sociétés Derichebourg Accueil, Derichebourg Energie, Derichebourg Energie E.P, Derichebourg Espaces Verts, Derichebourg FM, Derichebourg Intérim, Derichebourg Propreté, Derichebourg Spectacle, Derichebourg Technologies, Derichebourg Multiservices Holding et Groupe Alter Services.

Modalités :

Le Conseil d'administration du 2 mars 2023 a autorisé la conclusion de l'accord de gouvernance conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Madame Françoise MAHIOU et Monsieur Boris DERICHEBOURG n'ont pas pris part au vote.

3. Conventions de sortie du régime de consolidation du paiement de la TVA

Objet de la convention :

Signature le 18/04/2023 de conventions de sortie du régime de consolidation du paiement de la TVA entre la société Derichebourg (« la Société »), la société Elior Group, et les sociétés Derichebourg Accueil, Derichebourg Aeronautics Services France, Derichebourg Aeronautics Training France, Derichebourg Energie, Derichebourg Energie E.P, Derichebourg Espaces Verts, Derichebourg Fm, Derichebourg Intérim, Derichebourg Propreté, Derichebourg Spectacle, Derichebourg Technologies, Derichebourg Multiservices Holding et Groupe Alter Services. Ces conventions ont pour but de régler les conséquences de la sortie de ces sociétés du Groupe d'intégration fiscale. Aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne sera due par la Société au profit de ces sociétés.

Personnes intéressées :

- Monsieur Daniel DERICHEBOURG : Président Directeur Général de la Société et représentant permanent de Derichebourg SA, administrateur d'Elior Group,
- Madame Françoise MAHIOU : Administrateur de la Société et représentant permanent de Derichebourg Environnement, administrateur d'Elior Group ;
- Monsieur Boris DERICHEBOURG, Administrateur de la Société et mandataire social dirigeant des sociétés Derichebourg Accueil, Derichebourg Energie, Derichebourg Energie E.P, Derichebourg Espaces Verts, Derichebourg FM, Derichebourg Intérim, Derichebourg Propreté, Derichebourg Spectacle, Derichebourg Technologies, Derichebourg Multiservices Holding et Groupe Alter Services.

Modalités :

Le Conseil d'administration du 2 mars 2023 a autorisé la conclusion de l'accord de gouvernance conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Madame Françoise MAHIOU et Monsieur Boris DERICHEBOURG n'ont pas pris part au vote.

Code ISIN : FR 0000053381 - DBG